
AVIS PUBLIC

Dérogation mineure

Bâtiments accessoires supplémentaires

Avis public est, par la présente donnée par le soussigné, Etienne Bélisle, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Ham-Sud :

QU' à une séance ordinaire du conseil municipal, tenue au 9, chemin Gosford Sud à Ham-Sud, **le 2 novembre 2026 (2026-11-02), à compter de 19h30**, les membres du Conseil de la Municipalité d'Ham-Sud, se prononceront sur la demande de dérogation mineure suivante :

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Nature et effet :

La demande vise à autoriser la construction d'un bâtiment accessoire, la reconstruction d'un bâtiment accessoire existant et à régulariser la présence des 6 bâtiments accessoires qu'il y a présentement sur un terrain de camping. La demande vise également à autoriser une superficie de l'ensemble des bâtiments accessoires de 320 mètres carrés.

Selon l'article 8.4.2.1 du règlement de zonage et de lotissement 2025-08 et l'Annexe I de ce règlement, le nombre maximum de bâtiments complémentaires pour un usage de la fonction commercial dans la zone RFB-2 est de 2. La dérogation pour en autoriser 7 serait donc de 350%. Selon l'article 8.4.2.2 et l'Annexe I du même règlement, la superficie maximale de l'ensemble des bâtiments accessoires est de 200 mètres carrés. La dérogation pour autoriser une superficie de 320 mètres carrés serait de 60%.

Identification du site concerné :

Lot 6 077 964 , 6 078 754 , 6 078 757 , 6 626 036 , 6 626 037
500, chemin des Pionniers

Toute personne intéressée pourra se faire entendre lors de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue au 9, chemin Gosford Sud à Ham-Sud, **le 2 novembre 2026 à compter de 19h30**.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Donné à Ham-Sud, le 15 octobre 2026.



Municipalité de
Ham-Sud

E.B.-U

Etienne Bélisle

Directeur général et Greffier-trésorier

